

VOEUX DU MAIRE AUX ADRECHOIS POUR L'ANNÉE 2024

Chères Adréchoises, chers Adréchois,

Je pense que vous êtes conscients que vous habitez dans une commune où il fait bon vivre, au milieu de la forêt, à quelques encablures de la mer, une commune que de nouveaux habitants ont choisi justement pour son cadre de vie et sa situation privilégiée dans notre belle Côte d'Azur.

Si nous avons la chance de vivre dans ce que beaucoup considèrent comme la plus belle région du Monde, nous sommes subordonnés à la complexité d'un univers bien compliqué avec lequel il nous faut bien composer.

Nous venons en effet de parcourir trois années où les évènements ne nous ont pas épargnés en commençant par le covid dès 2020, puis deux années de sévère sécheresse, une eau qu'il a fallu utiliser avec sobriété et qu'il faut toujours avoir le réflexe d'économiser, alors même que le nord de notre pays est confronté à des inondations continues. De même la survenue des guerres en Ukraine et des actes de terrorisme commis par le Hamas ont des conséquences économiques importantes apportant une forte inflation et une crise énergétique qu'on n'avait plus connues depuis les années 1980.

Cette actualité n'est pas réjouissante et c'est pourquoi il vaut mieux s'attarder sur notre environnement quotidien.

Notre village dispose de commerces de proximité dans un village, d'un marché installé au moins deux fois par semaine, de différents services médicaux et d'un bureau de poste disposant d'un distributeur automatique de billets et dont je viens d'obtenir la réouverture avant l'été le samedi matin. Il est important de disposer d'un distributeur de billets au village sachant que beaucoup de petites communes ont vu cet équipement supprimé (il faut savoir que notre appareil délivre 2000 opérations de retrait par an et que l'équilibre financier lié aux coûts de maintenance doit s'établir à 6000). Donc si vous le pouvez, privilégiez vos retraits à ce guichet, à défaut de quoi, on risque à terme de le voir supprimé.

Tout ça pour signifier que la Commune des Adrets ne doit pas être réduite à la seule fonction de cité-dortoir mais qu'il dépend de tous ses habitants que le village conserve tous ses atouts pour répondre à vos besoins et vous éviter de faire des kilomètres pour aller faire vos achats alimentaires, pharmaceutiques ou autres, accéder aux soins médicaux, aller au restaurant ou simplement se retrouver autour d'un verre dans nos bars-restaurants.

Nos commerçants ne sont malheureusement pas les seuls à souffrir de l'inflation et tout comme vous, les collectivités territoriales doivent en supporter les effets néfastes les obligeant à faire face aux augmentations du prix des produits et des services. Ces dépenses supplémentaires comme par exemple le surcoût de l'électricité, les collectivités locales doivent pouvoir les régler.

Malgré ces hausses, les perspectives budgétaires en cours de préparation devraient nous permettre de contenir les tarifs des différents services qui vous sont directement rendus par la Commune. C'est ainsi que malgré la forte augmentation des produits alimentaires, le tarif des repas de la restauration scolaire ne subira aucune augmentation en 2024.

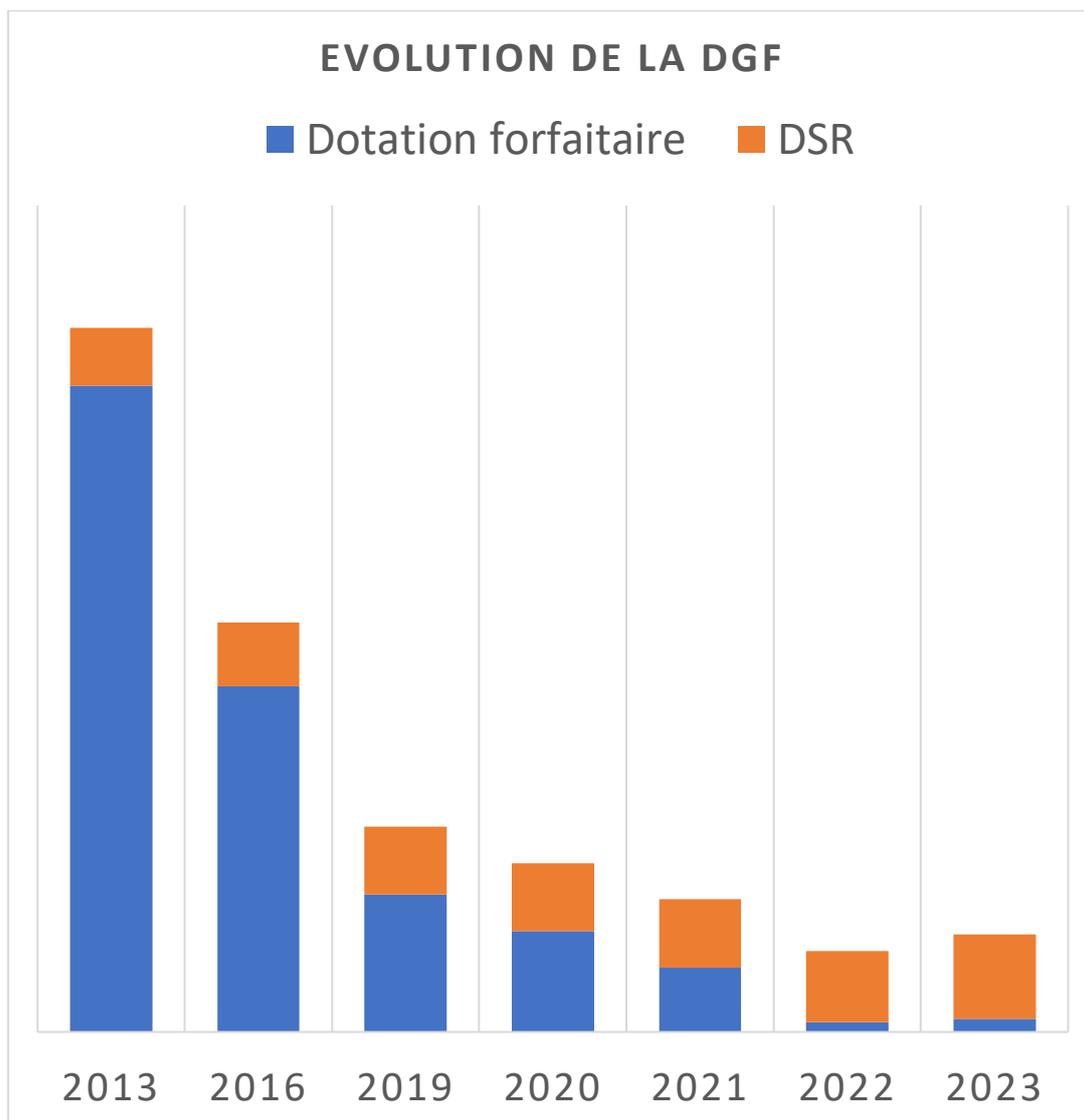
Nous récoltons là le fruit des efforts effectués en 2022 par le réaligement des recettes sur les dépenses du fait notamment de l'état des finances avant notre élection, du désengagement financier de l'État et des effets de l'inflation.

Comme l'année dernière, le taux communal de la taxe foncière ne subira cette année aucune augmentation étant rappelé que les bases des valeurs locatives devraient être majorées de 3,9 % par l'État pour tenir compte de l'inflation à venir.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été surtaxée de 30 % dans le double but, comme l'ont décidé la majorité des communes qui en ont la possibilité depuis cette année, d'influer sur le marché immobilier pour rendre certains biens à la location et également de bénéficier de recettes supplémentaires (environ 60 000 €) qui ne pèsent pas sur les habitants.

Comme pour la taxe foncière, cette taxe d'habitation reste inférieure à celle que connaissent les propriétaires des communes de même taille.

Sur le plan général des recettes, nous subissons pourtant la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'État et de fortes imputations sur le produit des impôts locaux.



Vous noterez sur l'état de l'évolution de la DGF que si elle représentait près de 27% des recettes fiscales en 2013, ce taux est tombé à 0,35% en 2023, nonobstant la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui est en légère augmentation.

De même, sur le produit des impôts communaux que vous pensez qu'ils sont totalement attribués à la commune, l'État prélève des sommes importantes allant jusqu'à 20 % en 2023. Sur les 3 154 000 € que vous avez payé pour la Commune, seuls 2 537 000 € lui sont réellement versés par l'État.

Nos possibilités d'investissement sont également grevées par la dette que nous devons rembourser du fait des emprunts contractés par l'équipe municipale précédente et qui

représente chaque année une dépense supérieure à 300 000 €, soit sur 4 ans 1 262 642 €, somme qui aurait été bien utile pour développer nos équipements.

Compte tenu que nous n'avons souscrit aucun nouvel emprunt, notre endettement est ramené de 3 649 419 € en 2019 à 2 386 777 € à la fin 2023 représentant un encours de dette aujourd'hui inférieur à celui des communes de même taille.

Alors qu'en 2019, la capacité de désendettement était de 15 années, elle a été ainsi réduite à 2 ans.

Diminution de la dette communale

	ENCOURS DE LA DETTE						
	2013	2016	2019	2020	2021	2022	2023
Nouvel emprunt	500 000 €	-	-	-	-	-	-
Intérêts	175 610 €	161 669 €	135 092 €	125 893 €	116 549 €	106 828 €	97 475 €
Capital	203 150 €	206 364 €	210 023 €	198 359 €	206 537 €	201 407 €	209 594 €
Annuité	378 760 €	368 033 €	345 115 €	324 252 €	323 086 €	308 235 €	307 069 €
Capital restant dû au 31/12	3 990 518 €	3 391 179 €	2 768 667 €	2 570 308 €	2 363 771 €	2 162 364 €	1 952 770 €
Intérêts restant dû au 31/12	1 823 582 €	1 312 933 €	880 752 €	754 859 €	638 310 €	531 482 €	434 007 €
Total de la dette restant due au 31/12	5 814 101 €	4 704 113 €	3 649 419 €	3 325 167 €	3 002 081 €	2 693 846 €	2 386 777 €

	RATIOS FINANCIERS DE LA DETTE							Ratios 2023 communes même strate
	2013	2016	2019	2020	2021	2022	2023	
Dette par habitant	1 463 €	1 187 €	984 €	909 €	833 €	757 €	679 €	685 €
Taux d'endettement (charge de la dette)	146,05%	119,58%	91,13%	87,02%	74,48%	60,46%	51,98%	69,50%
Capacité de désendettement (en année)	23	9	15	10	6	3	2	3

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne municipale de 2020, la gestion de la Commune est réellement sur de très bons rails.

Ces précisions étant faites, je pense que beaucoup d'entre vous se posent la question : les impôts locaux sont-ils utilisés à bon escient. Les services rendus par la commune répondent-ils aux besoins de chacun d'entre vous en fonction de votre situation de famille et de vos aspirations ?

Votre argent sert à la fois à faire fonctionner les services qui occupent une trentaine d'agents, à investir pour maintenir en bon état les biens communaux et pour créer de nouveaux équipements propres à satisfaire l'intérêt général.

Depuis 2020, les élus et agents communaux n'ont pas chômé et ont assurément utilisé vos impôts à bon escient pour satisfaire l'intérêt du plus grand nombre d'entre vous, c'est-à-dire l'intérêt général qui est quelquefois différent de certains intérêts particuliers.

Lors de ma présentation des vœux de l'année dernière, je vous ai détaillé l'organisation et les missions de chaque service et si vous avez l'occasion de contacter ou rencontrer les agents à l'occasion de certaines de leurs tâches, vous n'imaginez pas tout le travail qu'ils effectuent, non perceptible à vos yeux mais pourtant si essentiel pour faire fonctionner cette entreprise qu'est la Commune.

Pour être présent pratiquement tous les jours en Mairie, je peux vous confirmer que les agents accomplissent leurs tâches avec dévouement et professionnalisme. Je les en félicite et les remercie ainsi que les élus qui s'impliquent tellement à leurs côtés.

Comme je viens de vous le dire, il est important que vous connaissiez les données principales des activités des différents services.

Je commencerai par le service de l'urbanisme dans lequel a été recrutée après Mme Laura SAUVAIGO, Mme Marie-Christine GOSSET à la suite du départ à la retraite bien méritée de M. Patrick MONY. Beaucoup d'entre vous ont eu besoin de ses services depuis son arrivée en Mairie en 1990 pour examiner les nombreux dossiers d'urbanisme qui lui étaient soumis.

En 2023, ce sont 230 dossiers qui ont été examinés dont 30 demandes de permis de construire et 114 déclarations préalables.

Pour ce qui le concerne, le Service des Finances a traité 1 212 factures, près de 2 000 écritures comptables au titre de l'exécution du budget.

Le secteur de la Jeunesse et de l'éducation est bien fourni :

Nos 150 élèves en élémentaire et 66 élèves en maternelle ont bénéficié de moyens importants tant en matière de transport, d'activités, d'équipements informatiques et de la poursuite des rénovations des locaux.

31 027 repas leur ont été servis selon des menus équilibrés élaborés avec la participation des parents d'élèves et d'une diététicienne.

Ces repas ont été servis dans le cadre des services périscolaires dont la délégation a été consentie à l'Association FOL du Var, délégation qui sera renouvelée en septembre dans le cadre d'une nouvelle mise en concurrence.

Cette association s'occupe aussi de nos ados et du conseil municipal des Jeunes dont les 12 membres titulaires et leurs suppléants seront renouvelés en avril.

En ce qui concerne les 2 agents de la police municipale, leur activité n'est pas toujours bien comprise dans un village relativement à l'abri des troubles à l'ordre public.

Les missions que je leur confie en priorité relève du contrôle :

- des excès de vitesse pour lequel je les ai dotés d'un cinémomètre dans le but principal de prévention ; 251 mesures ont été effectuées et seuls 1 automobiliste a été verbalisé, outre les 10 PV ayant sanctionnés des excès de vitesse commis devant l'école élémentaire. La prise de conscience de respecter les limitations de vitesse s'améliore étant précisé qu'au regard de l'étroitesse de nos rues, la perception de la vitesse peut être trompeuse.
- de l'élagage des arbres en bordure des voies (200 contrôles ont été effectués et pratiquement tous ont fait l'objet d'une suite positive).
- des obligations légales de débroussaillage (381 contrôles ont été effectués), un domaine dans lequel je suis particulièrement vigilant au regard des risques d'incendie auxquels est exposé notre village. J'en profite pour remercier l'engagement des bénévoles du CCFF qui ont été dotés d'un troisième véhicule porteur d'eau et les services du syndicat mixte du grand site de l'Estérel en charge de l'entretien et du débroussaillage des pistes DFCI et de la maintenance des 6 citernes d'eau situées dans notre forêt.

Entre les demandes d'actes d'état civil faites par les notaires, par les administrés pour des certifications de signature, le recensement des jeunes, les mariages, PACS, divorces, actes de décès, changements de noms, demande de concessions dans le cimetière, les élections, les démarches des associations, l'accueil physique et téléphonique, les 2 agents qui s'y attèlent n'ont pas une seconde de libre de toute la journée.

Viennent ensuite les services techniques composés de 6 agents chargés de l'entretien et de la sécurité des propriétés communales, de la voirie communale, du débroussaillage, de la mise à disposition de la benne à végétaux et ...la liste est très longue.

Le social n'est pas non plus exclu dans notre volonté de venir en aide aux familles pour les aider à payer les frais de transport de nos collégiens et lycéens (159 familles en ont bénéficié) sachant que nous sommes la seule commune à offrir cette aide.

Je n'oublie pas les actions du CCAS en direction des foyers défavorisés, notamment pour l'aide accordée chaque année pour les inscriptions des enfants aux activités sportives ou culturelles proposées par les associations adréchoises.

En plus de tous ces services qui sont visibles pour la plupart d'entre vous, il faut mettre en exergue toute la masse des tâches invisibles, telles que la gestion des Ressources Humaines, les demandes de devis, bons de commandes, dossiers de demandes de subventions, mandats, titres de recette, courriers, mails, comptes-rendus des réunions, organisation des séances du conseil municipal, veille juridique ; la bureaucratie imposée par l'administration française est omniprésente et nous prend énormément de temps et d'énergie.

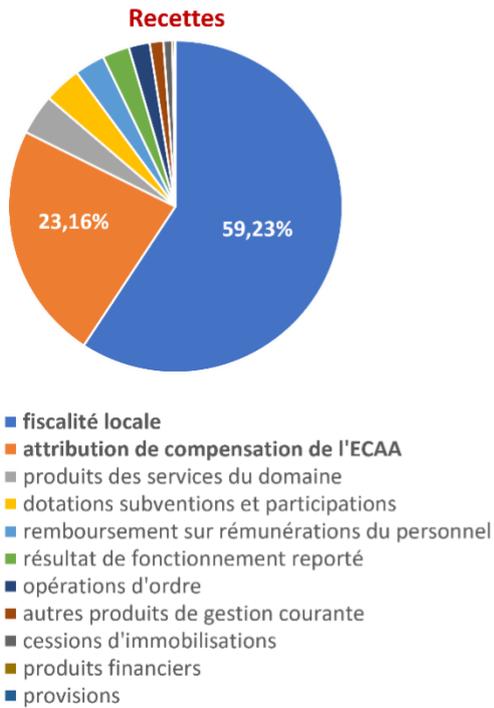
Vous le voyez, les agents ne chôment pas et ont tous leur place au sein d'un organigramme bien pensé sous l'autorité d'une Directrice Générale des Services, Mme Sandy PANI, qui a toute ma confiance dans sa faculté à poursuivre les économies pouvant être réalisées dans le fonctionnement des services dont celui des services techniques dont elle a la charge dans l'attente du recrutement d'un directeur des services techniques.

Mme PANI est aujourd'hui présente avec deux autres collaboratrices, Guénaëlle DELLODE et Stéphanie LAPRADE que je remercie pour leur concours dans la mise en place de cette cérémonie, deux autres agents sont également présents dans la salle : Christelle CLERC et Stéphane CURNILLAT.

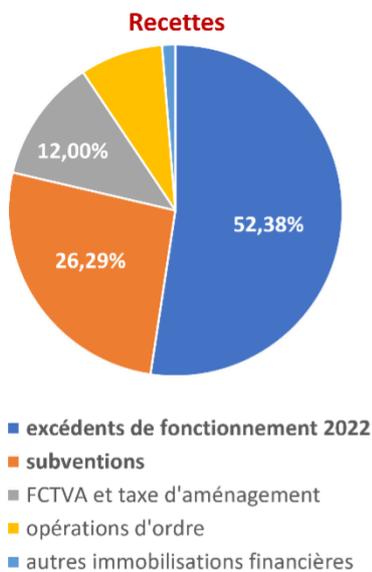
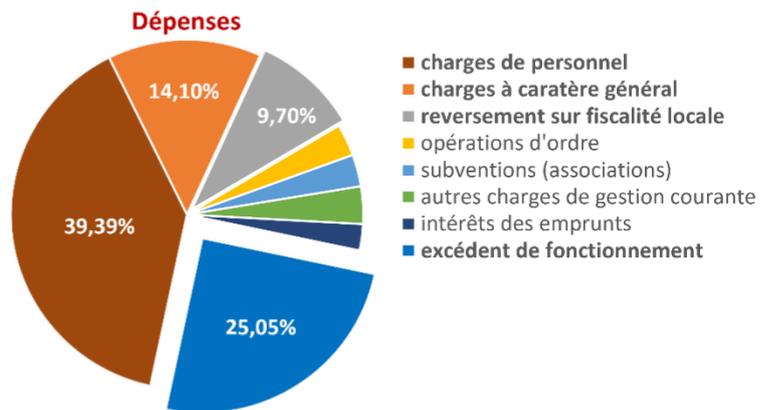
Bien sûr, cette organisation ne suffit pas à elle seule. Étant moi-même retraité de l'administration territoriale, j'en connais tous les rouages et j'ai la chance d'être entouré d'adjoints et de conseillers municipaux compétents qui depuis qu'ils ont été élus en 2020 n'ont pas ménagé leurs peines et leurs heures, souvent très tard en soirée, notamment lors des commissions municipales durant lesquelles sont discutés avec les élus de la minorité tous les projets relevant des besoins de la Commune et de ses habitants. Je ne dirai jamais assez que notre engagement s'inscrit dans le seul but de l'intérêt général.

Pour bien comprendre le coût que représente réellement les missions des différents services, il faut ajouter aux dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissements qui sont indispensables pour l'évolution de notre village.

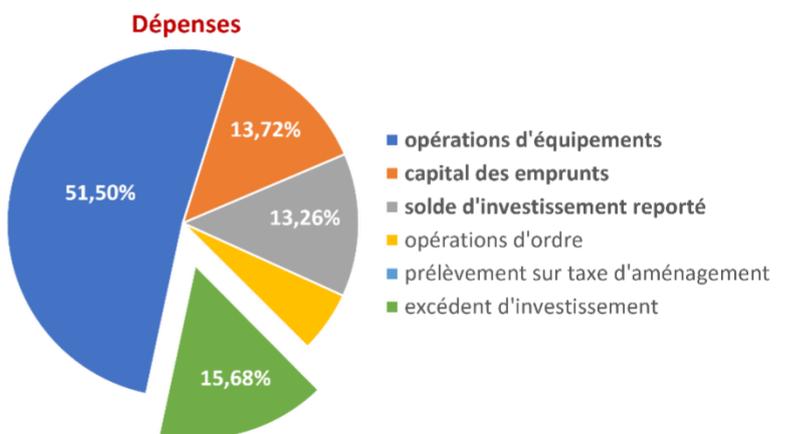
A l'examen des camemberts suivants, vous noterez l'important report d'excédent de l'exercice 2023 qui nous permet d'avoir une trésorerie saine en vue de réaliser dès le début de l'année les investissements à venir puisque les subventions qui nous seront allouées ne seront versées qu'après facturation des travaux.



**Budget de fonctionnement 2023 :
3 939 747€**



**Budget d'investissements 2023 :
1 527 216 €**



Il en résulte une forte progression de notre capacité d'épargne servant à l'autofinancement de nos équipements.



Depuis le début de notre mandat, ont ainsi pu être réalisés :

- le confortement du chemin de la poterie



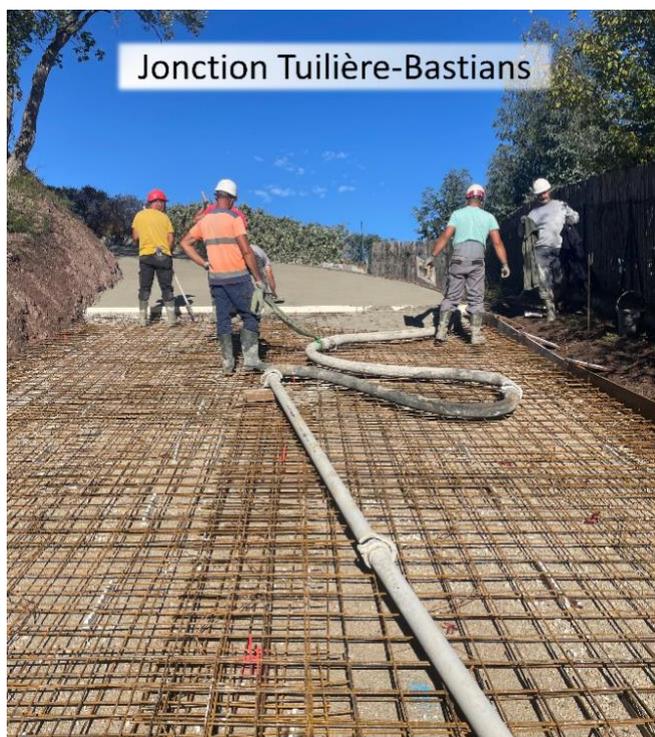
- l'élargissement du chemin de l'araignée avec 22 nouvelles places de stationnement, le trottoir de la route du lac jusqu'à l'accès du lotissement plein soleil, le trottoir de la route de l'Eglise et l'intersection des Gabriels :



- l'élargissement du chemin de Chense



- L'élargissement de la rue du puits afin d'améliorer l'accès au stade de football, la première phase de la liaison Tuilière/Bastian et l'élargissement et le soutènement du chemin du couvent



Jonction Tuilière-Bastians



Élargissement et soutènement
du chemin du couvent

Ces travaux de voirie, réalisés depuis notre élection en 2020 ont coûté 1 680 770 € TTC avec des subventions de 733 655 €, soit un coût pour la Commune ramené à 671 401 € en tenant compte de la récupération de la TVA que nous reverse l'État ultérieurement.

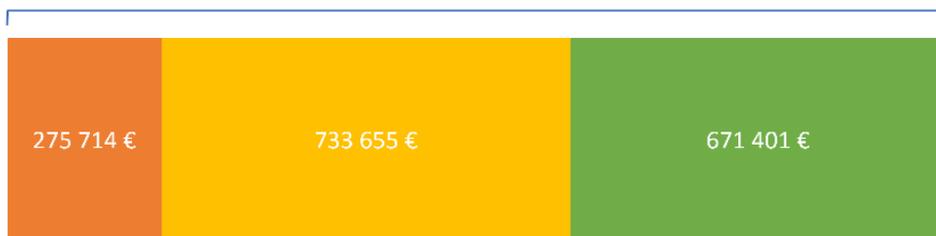
Travaux de voirie

Les travaux de voirie ont coûté : 1 680 770 € TTC
 Subventionnés à hauteur de : - 733 655 €
 FCTVA : - 275 714 €

Coût réel pour la commune : 671 401 €

■ FCTVA ■ Subventions ■ Commune

Total : 1 680 770 €



Tous ces services, activités et équipements vous seront développés dans le nouveau magazine municipal qui sera prochainement déposé dans vos boîtes à lettres.

Au sujet des investissements, citons les actions entreprises par l'agglomération Estérel Côte d'Azur dans les domaines qui, par la loi, ressortent de sa compétence en matière d'eau et d'assainissement comme la station d'épuration de Pré Vert, le super réservoir de 1500 m3 et le remplacement des canalisations obsolètes.



N'oublions pas également, dans le cadre du pacte de gouvernance conclu entre les communes et l'agglomération, le financement par cette dernière du stade de football qui fait le bonheur de 140 pratiquants. A noter que grâce aux fonds d'intervention cantonale alloués par nos deux conseillers départementaux, Mme Françoise DUMONT et M. Guillaume DECARD, la tribune a pu être réalisée et les travaux devraient être terminés très prochainement.

Par ailleurs un marché de maîtrise d'œuvre va être prochainement lancé pour aménager à la place des deux salles vétustes, un bâtiment polyvalent adapté aux besoins de nos associations sportives et de la population. J'ai bon espoir que les travaux puissent débiter cet automne afin que cette structure soit opérationnelle dès l'automne 2025.

Si pour 2024, nos efforts se poursuivront pour améliorer notre voirie, nos actions seront également axées sur le développement des équipements qui font défaut dans notre village et sur la poursuite des économies. Ainsi pour l'éclairage public, nous avons procédé à son extinction entre minuit et 5 h et sommes dans l'attente de l'attribution de subventions pour pouvoir remplacer des ampoules de l'éclairage public par des leds.

Avant la fin du mois de janvier, débiteront les travaux de réalisation du parc sportif de la Source autour des tennis de la route de l'Église avec un boulo-drome, un plateau d'agrès, un parcours de promenade et de santé, un Bike Park, un coin pique-nique, des jeux, une buvette, des toilettes, des emplacements de parking supplémentaires. Les piétons pourront accéder au parc à partir du village en empruntant le trottoir réalisé à partir du rond-point du Violon. Cet aménagement qui fera le bonheur des jeunes et des moins jeunes ne devrait coûter qu'aux alentours de 200 000 € à la Commune au regard des subventions attendues. Je remercie à cet effet, madame la Sous-préfète du précieux concours qu'elle nous apporte.



La Maison de l'Estérel au centre du village en « stand-by » à cause d'un montage juridique rejeté par la préfecture en 2019 n'est pas oubliée puisqu'elle figure dans le pacte de gouvernance ; les définitions du programme se poursuivent avec les services de l'agglomération et dans le cadre du projet de mise en valeur du massif de l'Estérel pour être labellisé Grand Site de France, cette Maison de l'Estérel devrait comporter une grande salle polyvalente et une salle d'exposition mettant en valeur la géologie, la faune, la flore, les outils et les minéraux du massif dans le cadre d'un potentiel touristique renforcé.

Ce potentiel sera amélioré par la création du Parc régional englobant le massif des Maures, le Massif de l'Estérel et celui du Tanneron ainsi que par la labellisation du Géoparc UNESCO réunissant les Massifs des Maures et de l'Estérel. Ces deux projets sont en cours d'étude mais il est fort probable qu'ils aboutiront.

D'autres investissements sont prévus tel le remplacement de matériels, la réfection de la cuisine et du restaurant scolaire.

Vous connaissez maintenant mieux quel est l'usage de vos contributions et les actions entreprises par la municipalité pour l'avenir de notre village et de ses habitants.

Si de nombreux services sont rendus directement par les services communaux, il ne faut pas oublier les différentes activités offertes par la trentaine d'associations aussi bien sur le plan culturel, festif, sportif et social.

J'en profite pour saluer les très bonnes relations entretenues avec les enseignants ainsi qu'avec l'Association des Parents d'élèves.

Nos nombreux commerçants et artisans regroupés dans l'UAC, l'Union des Artisans et Commerçants des Adrets présidée par Corinne MIREUR sont ainsi que je vous le précisais tout à fait capables de répondre à votre attente pour un excellent rapport qualité -prix .

Vous pouvez aussi compter sur notre pharmacie, nos médecins, infirmiers et kinés pour répondre à vos besoins de santé.

De même, la médiathèque verra ses heures d'ouverture étendues avec des activités nouvelles comme l'heure du conte pour les enfants.

Avec nos bénévoles du Comité des Fêtes et notre Office du Tourisme ouvert toute l'année, les événements festifs surtout durant la saison estivale seront multipliés par deux assurant ainsi aux Adréchois et aux touristes des soirées pleines de bonne humeur et de convivialité : un très bel été nous attend et ce dès la fête de la Musique le 21 juin. J'espère que notre commune sera labellisée assez rapidement « commune touristique » avec tout l'impact qu'une telle reconnaissance pourra avoir sur notre économie.

Je vous invite à vous rendre quotidiennement sur le site internet de la Commune, à la Mairie ou à l'Office du Tourisme pour tous renseignements sur ces évènements ainsi que sur toutes autres informations utiles comme notamment le plan des itinéraires de promenade au départ du village.

A côté de cela, je me démène au maximum, aux côtés des associations de défense, pour faire échec au 3^{ème} projet de centre d'enfouissements et de stockage de déchets par le groupe Suez sur le site de Fontante. Le conseil municipal et notre communauté d'agglomération se sont prononcés à plusieurs reprises pour marquer leur opposition à la réalisation de cette décharge.

Je suis également intervenu auprès de la mairie de Fréjus depuis que son niveau a été baissé pour obtenir le confortement du barrage du lac de l'Avelan et non pas son démantèlement afin qu'il puisse redevenir le beau site que nous avons connu, lieu de promenade unique au sein de l'Estérel très apprécié des Adréchois.

Je travaille par ailleurs avec notre agglomération et celle du Pays de Fayence en vue de l'agrandissement de l'aire de covoiturage situé au rond-point de l'autoroute.

Avec le concours du syndicat mixte du Grand Site de L'Estérel, on a manifesté notre volonté auprès de l'ONF afin de convaincre ses représentants de revoir la gestion des maisons forestières, notamment celle de la Duchesse, afin de leur donner une affectation en phase avec la mise en valeur du Massif de L'Estérel.

Ainsi que vous en avez déjà été informé, les conditions d'accès à la déchetterie ont été modifiées à compter du 1^{er} janvier et je remercie le président de l'agglomération, Frédéric MASQUELIER, d'avoir accepté ma demande de ne plus limiter à 200 kg par semaine les dépôts effectués par les particuliers.

Notre volonté à vouloir préserver notre environnement et notre village de toutes nuisances est à renforcer et je compte sur vous tous pour y participer. Il y fait tellement bon d'y habiter dans son cadre naturel avec ses commerces, artisans, professions libérales, services publics et ses nombreuses associations culturelles, sportives et solidaires.

Je vous souhaite une excellente année 2024 et tous mes vœux de bonheur, de santé et de plaisir à habiter notre beau village.

